

## Compte-rendu de réunion

**Le 16 novembre 2009 / N°85**

**Rédacteur : Christian LANOY**

**Objet : Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne**

La Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne s'est réunie pour la 2<sup>ème</sup> fois le lundi 16 novembre 2009 à 16h00, dans la salle de réunion de l'aéroport de Carcassonne.

La liste des participants est jointe au présent compte-rendu.

Monsieur ZINGRAFF, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude, préside cette réunion. Il salue les participants et renouvelle son engagement à réunir cette commission deux fois par an, au printemps et à l'automne pour faire le point.

Il propose ensuite d'examiner l'ordre du jour suivant qui a été transmis aux participants avec la convocation.

## Commission Consultative de l'Environnement pour l'Aéroport de Carcassonne du 16 novembre 2009

### ORDRE DU JOUR

-   Validation du compte-rendu de la dernière Commission Consultative du 23 octobre 2008.
  
-   Présentation du bilan d'activité de la plate-forme aéroportuaire par la CCI.
  
-   Présentation des propositions issues des groupes de travail pour la réduction des nuisances aux abords de l'aéroport et améliorer l'information des riverains
  
-   Questions diverses.

## **VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DU 23 OCTOBRE 2008**

Rectificatif : Mme Françoise ELIE était présente lors de la commission du 23 octobre 2008.

Mr ESTEBAN, maire de Caux et Sauzens, rappelle sa demande précédente d'une cellule chargée du suivi des servitudes d'urbanisme résultant des prescriptions du PEB.

Il cite l'exemple d'un lotissement dans sa commune qui est directement concerné par ces prescriptions et sur lequel il n'a obtenu aucune réponse des services de la DDEA;

Mr ZINGRAFF propose d'interroger à nouveau les services de la DDEA à Directeur sur la demande de Mr ESTEBAN concernant la possibilité de réaliser le lotissement dans la zone concernée et charge Mr VAYSSELIER de les contacter.

⇒ En dehors de ces 2 remarques, le compte-rendu de la commission du 23 octobre 2008 est approuvé.

### **1. PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE DE LA PLATE-FORME AEROPORTUAIRE PAR LA CCI**

Mr MENARD, vice-président de la CCI de Carcassonne, présente l'évolution des statistiques du trafic de la plate-forme, de 2004 à 2009.

En ce qui concerne le trafic passagers :

- Vols commerciaux domestiques : après avoir baissé en 2006 et 2007, on constate, une légère augmentation entre 2008 et 2007 avec 328 passagers au lieu de 241 passagers.
- Vols commerciaux Union Européenne : avec une prévision à fin 2009, de 460 000 passagers, il y a une légère progression par rapport à 2008 (445 672 passagers).

Afin de mieux comprendre les statistiques de trafic, une définition du terme « mouvement » est donnée. Il s'agit :

- pour les vols non commerciaux : ✓ d'un décollage ou d'un atterrissage  
✓ pour les tours de piste, souvent associés à des « atterrissages/décollages », c'est l'ensemble atterrissage/décollage qui compte pour un mouvement,
- pour les vols commerciaux : ✓ d'un décollage et d'un atterrissage  
ou un décollage  
ou un atterrissage.

En ce qui concerne le trafic en terme de mouvements :

- Vols commerciaux : Les prévisions à fin 2009 sont de 3 140 mouvements, soit 23 vols de plus qu'en 2008 (3 117).
- Vols non commerciaux : Avec une prévision de 26 000 mouvements à fin 2008, on constate une augmentation de 243 mouvements par rapport à 2007. Il faut cependant noter que le nombre de mouvements en 2004 était de 33 406.

Mr THIBAUT, membre de l'association ECCLA, demande si éventuellement, il serait possible de faire des statistiques en dissociant les décollages et les atterrissages, afin d'avoir une idée plus juste.

Mr MOURoux, chef de la circulation aérienne à Carcassonne, indique qu'il ne lui est pas possible de procéder à ce type de décompte qui demanderait des moyens supplémentaire en matériel, temps et agents qui ne sont pas actuellement disponibles.

Mr MENARD indique qu'il n'y a donc pas eu beaucoup de changement entre 2008 et 2009, avec un trafic passagers en hausse de 3,30% et un nombre de mouvements en hausse de 1%.

Mr CERETTO, chef du centre SEFA Carcassonne, présente le bilan d'activité du SEFA pour l'année 2009 :

Après un tassement du nombre d'heures des « vols école » annuel entre 2005 et 2007, il constate une reprise de la croissance en 2009 avec 4 600 heures contre 3 770 en 2008.

Cependant, Mr CERETTO ajoute que l'augmentation du nombre d'heures de vol ne peut être mis en relation avec une augmentation des nuisances sonores pour les riverains de l'aéroport, pour 2 raisons essentielles :

- l'augmentation porte sur des vols de navigation qui, par définition, sont réalisés en dehors de l'aérodrome de Carcassonne,
- les efforts faits en matière de délocalisation des activités considérées comme bruyantes.

## **2. PRESENTATION DES PROPOSITIONS ISSUES DES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA REDUCTION DES NUISANCES AUX ABORDS DE L'AEROPORT ET AMELIORER L'INFORMATION DES RIVERAINS :**

Monsieur CERETTO propose de revenir sur l'un des points clés abordé lors de la précédente commission : la Communication.

Il indique que la CCI a récemment ouvert une page sur son site internet pour accueillir les informations de l'activité du SEFA et ainsi permettre une meilleure information des riverains.

Ces informations peuvent être consultées en suivant le lien :

<http://www.carcassonne.aeroport.fr/page.asp?page=307>

Cette page présente le Service de l'Exploitation de la Formation Aéronautique à travers :

- ses missions :

Mr CERETTO précise que les heures de vol pour la formation des élèves de ligne sont effectuées sur des monomoteurs de types différents :

- ✓ sur de petits avions standards, avec des tours de piste de jour et de nuit et des vols de navigation,
- ✓ avec des avions un peu plus bruyants pour le perfectionnement au pilotage qui demande des motorisations plus puissantes.

( Pour ce qui concerne l'activité de voltige de compétition, Mr CERETTO ajoute que cette dernière, planifiée en 2000 entre 6 et 7 semaines, a été ramenée à 1 semaine en 2009, dans un souci de limitation des nuisances sonores sur Carcassonne. )

- son infrastructure,

- ses statistiques,

- ses mesures stratégiques :
  - ✓ sur un plan aéronautique, comme contribuer à la mise en oeuvre de trajectoires "moins bruit" et planifier l'activité aérienne dans le sens de la diminution des nuisances sonores.
  - ✓ sur le plan de la communication :
    - Rencontrer régulièrement les associations de riverains
    - Alimenter un site accessible par Internet pour donner des informations aux riverains
  - ✓ sur le plan des mesures prises en matière environnementale par la Préfecture de l'Aude :  
Etre un membre actif de la Commission Consultative de l'Environnement et participer via les groupes de travail à la définition de règles de fonctionnement permettant de réduire les nuisances sonores tout en maintenant l'exigence de sécurité des élèves pilotes.

- ses mesures pratiques prises pour réduire les nuisances sonores.

Il présente notamment un tableau prévisionnel et tenu à jour des activités considérées comme bruyantes. Il note que les tours de piste sont autorisés en période hivernale jusqu'à 22h00 et non 23h00 comme en période estivale.

Mr CERETTO informe la commission qu'il donnera régulièrement les chiffres correspondants à l'activité réelle, pour les tours de piste de nuit et de jour et pour le perfectionnement au pilotage.

A titre d'exemple, les chiffres suivants ont été donnés pour la période du 05 octobre au 30 octobre 2009 :

- tours de piste de nuit : 51 heures dont 1 à Carcassonne,
- tours de piste de jour : 168 heures dont 81 à Carcassonne.

Mr CERETTO considère que le taux de délocalisation est un objectif qu'il s'efforcera de reconduire pour les tours de piste de jour.

En revanche, le taux exceptionnel atteint pour les tours de piste de nuit résulte de circonstances particulièrement favorables dont la répétition n'est pas garantie.

Mr ZINGRAFF salue les efforts déjà effectués par le SEFA qui sont importants et remercie l'ensemble des personnels et pilotes instructeurs de la prise en compte de la dimension de nuisance sonore pour les riverains dans leurs activités quotidiennes.

Concernant l'activité d'entraînement à la voltige de compétition, il rappelle la position de la préfecture qui considère que si la logistique et la qualité des instructeurs du SEFA permettent de soutenir dans des conditions favorables les entraînements de l'équipe de France de voltige, cela ne doit pas induire un accroissement significatif en période estivale des nuisances supportées par les riverains.

Il demande donc à Mr CERETTO s'il souhaite maintenir cette activité pour le centre et de réfléchir à une solution de délocalisation totale, des espaces d'évolution de cette activité, en dehors de l'espace vertical de l'aéroport de Carcassonne.

Mr CERETTO indique qu'il a déjà travaillé sur ce dossier et qu'il continue de rechercher toutes les pistes disponibles offrant les mêmes conditions de sécurité.

Pour répondre à la question de Mr BARTHES, pompier à l'aéroport, cette délocalisation des axes de vol n'a aucune incidence sur les emplois des personnels au sein du SEFA.

Mr CERETTO invite les personnes qui désirent approfondir certains points à venir le rencontrer au SEFA.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

Mr ZINGRAFF souligne que la baisse de l'activité du SEFA entraîne également des pertes financières pour la CCI.

Mr ZINGRAFF signale que la Préfecture a mis en ligne sur son site le Plan d'Exposition aux Bruits. On le trouve sur la page d'accueil à la rubrique grand dossiers/plan d'exposition aux bruits <http://www.aude.pref.gouv.fr/bruit.asp>

Mme STHEMER, secrétaire de l'association AACROBATS, indique qu'elle reçoit un grand nombre de mails de personnes qui souhaitent savoir pourquoi les avions volent si bas aux abords de la piste. Elle demande si la réponse à cette question pourrait être mise en ligne afin d'informer un large public.

Mr MOURoux explique les impératifs techniques (plan de descente à 3° ou 5°) valables pour tous types d'aéronefs et qui nécessitent des hauteurs de survol plus ou moins hautes en fonction des circonstances et des conditions météorologiques.

Monsieur VAYSSELIER, propose aux associations de lui faire passer une liste de questions qui reviennent régulièrement de la part du public riverain. Les réponses validées par les services de l'aéroport pourront ensuite être mises sur les sites internet de la CCI et de la Préfecture.

Mme STHEMER souhaiterait que soient inscrites dans le PEB, les caractéristiques des règles d'urbanisme qu'offrent les différentes zones : changement de destination etc...

Mr HEBERT affiche les pages du PEB qui concernent les zonages et répondent à cette question.

Mr VAYSSELIER rappelle que les documents d'urbanisme sont consultables en mairie.

Mr THIBAUT demande s'il existe des mesures d'indemnisation pour les nuisances subies par les riverains ou s'ils peuvent bénéficier de mesures financières pour améliorer l'isolation des logements.

Mr VAYSSELIER explique que ces mesures concernent uniquement les aéroports de plus de 800 000 passagers/an et que l'aéroport de Carcassonne ne rentre pas dans ce cadre.

Mr DECHIVRE souhaiterait savoir si il y aurait possibilité d'avoir le tracé des couloirs de vols des avions afin de se rendre mieux compte de leur trajectoire.

Mr FATTON explique que les couloirs empruntés varient en permanence car ils dépendent de plusieurs critères tels que la Météo, le type d'avion, etc...et ne peuvent donc être recensés dans un document exhaustif.

Mr DECHIVRE propose d'intervenir au SEFA, au début de la scolarité de chaque nouvelle promotion, afin de sensibiliser les futurs pilotes aux problèmes des riverains.  
Mr ZINGRAFF propose à Mr CERRETO d'y réfléchir.

Mr CERETTO explique que les élèves sont dirigés par les pilotes-instructeurs, qui eux même sont dirigés par le chef pilote.  
Si les résultats tangibles en terme de délocalisation de vols dont il a été fait référence au début ont pu être obtenus, c'est bien qu'il y a eu une prise de conscience de la part de la direction du

SEFA et par l'implication des équipages malgré un surcroît de fatigue induit par les nuitées sur d'autres plates formes.

Rapport sur l'activité des groupes de travail:

Mr VAYSSELIER rappelle que depuis la dernière commission il a pu animer avec le concours du SEFA et de la CCI, une série de rencontres entre toutes les parties concernées pour l'amélioration des nuisances de l'activité de l'aéroport. Il a également été mis en place une méthode de travail associant les riverains dans des groupes de travail pour tenir compte de leurs demandes d'explications et rechercher des solutions concrètes validées par les différents opérateurs.

Dans ce cadre, il a été demandé la création d'un 4<sup>ème</sup> axe de voltige au dessus de Lavalette, Moussoulens ou ailleurs, qui permettrait de diluer un peu plus la gêne sonore. L'étude de faisabilité est lancée auprès des autorités de régulation du trafic aérien à Toulouse. Monsieur MOURoux est chargé du suivi de cette demande et en informera la commission en liaison avec Monsieur VAYSSELIER et le chef pilote FATTON.

Mr DECHIVRE remercie Mr ZINGRAFF au nom de l'association de l'attention qu'il porte à cette commission et pour avoir nommé comme médiateur facilitateur entre les différentes parties ,un de ses proches collaborateurs (Mr VAYSSELIER)  
Il ajoute que la meilleure des solutions pour contenter tout le monde serait encore de décaler les trajectoires des avions loin des habitations autant que possible, c'est la première des préoccupations des membres de l'association AACROBAT.

En conclusion, Mr ZINGRAFF indique qu'il réunira à nouveau la commission au plus tard au printemps prochain pour faire à nouveau le point.

Il se félicite des échanges constructifs et de l'implication des membres de cette commission. Il les encourage à poursuivre leurs efforts dans les groupes de travail pour que riverains et usagers de l'aéroport puissent travailler de manière constructive.  
Il est impératif de réduire les tensions et améliorer le dialogue par la recherche de solutions qui permettent de concilier les objectifs de sécurité du trafic aérien et la maîtrise des nuisances subies par les riverains.

La séance est levée à 18h00.

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Pascal ZINGRAFF